

HONORAIRES SQUARE HABITAT

SAS SQUARE HABITAT CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE-LOIRE

applicable à compter du 1er janvier 2018

HONORAIRES DE TRANSACTION IMMOBILIERE : PRIX TTC en euros

Pourcentage applicable sur le prix de vente net revenant au vendeur

Honoraires à la charge du vendeur

Base de calcul	Pourcentage	Redevable
De 0 à 30.000€	Forfait de 3.000€ TTC	vendeur
De 30.001€ à 42.000€	10% TTC	vendeur
De 42.001€ à 62.000€	9% TTC	vendeur
De 62.001€ à 130.000€	8% TTC	vendeur
De 130.001€ à 160.000€	7% TTC	vendeur
De 160.001€ à 210.000€	6,5% TTC	vendeur
De 210.001€ à 305.000€	6% TTC	vendeur
Au delà de 305.000€	5% TTC	vendeur

HONORAIRES GERANCE LOCATIVE : PRIX TTC en euros

I. LOCAUX D'HABITATION

Frais de gestion locative :

Honoraires de base à la charge du propriétaire, calculés sur la totalité des encaissements (hors dépôt de garantie) et payables mensuellement.

8,40% TTC soit 7% HT pour un seul bien

7,20% TTC soit 6% HT pour 2 à 5 biens ou pour 1 bien acquis par le biais du service transaction

6% TTC soit 5% HT pour un nombre de biens égal ou supérieur à 6

Frais de gestion de sinistre d'assurances : forfait de 100€ TTC

Frais de résiliation de mandat de gestion : 100€ TTC

Forfait de transmission dossier contentieux (pour huissier, avocat..) : 60€ TTC

EN OPTION et sur demande :

Etablissement de la déclaration annuelle des revenus fonciers : 70€ TTC

Frais de constitution des dossiers ANAH : 150€ TTC

Honoraires correspondant à la visite, la constitution du dossier de candidature et la rédaction du bail,

Selon le type de logement:

Studio/T1: 8,00 € TTC /m² habitable

T2/F2: 7,50 € TTC /m² habitable

T3/F3: 6,50 € TTC /m² habitable

T4/F4: 5,50 € TTC /m² habitable

T5/F5 ou+: 5€ TTC/m² habitable

En ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation ou de commerces situés dans la Région Parisienne, les honoraires correspondant à la visite, la constitution du dossier de candidature & la rédaction du bail sont les suivants:

Part locataire: 12 €uros TTC par m² de surface habitable (loi ALUR)

Part propriétaire: 31 €uros TTC / m² habitable pour logements dont la surface habitable est inférieure à 75 m².

27 €uros TTC / m² hab pour les logements dont la surface habitable est comprise entre 75 et 100 m²

22 €uros TTC / m² habitable pour les logements >100 m²

Honoraires d'état des lieux:

APPARTEMENTS	Etat des lieux entrant		Etat des lieux sortant	
	Part locataire	Part propriétaire	Part locataire	Part propriétaire
Type de logement				
Studio/T1	45,00 € TTC	45,00 € TTC	0 €	90,00 € TTC
T2/F2	50,00 € TTC	50,00 € TTC	0 €	100,00 € TTC
T3/F3	57,50 € TTC	57,50 € TTC	0 €	115,00 € TTC
T4/F4	57,50 € TTC	57,50 € TTC	0 €	115,00 € TTC
T5/F5	60,00 € TTC	60,00 € TTC	0 €	120,00 € TTC

pièce en plus: 10 € TTC

Plus value meublée: 35 € TTC

MAISONS	Etat des lieux entrant		Etat des lieux sortant	
	Type de logement	Part locataire	Part propriétaire	Part locataire
Studio/T1	65,00 € TTC	65,00 € TTC	0 €	130,00 € TTC
T2/F2	65,00 € TTC	65,00 € TTC	0 €	130,00 € TTC
T3/F3	82,50 € TTC	82,50 € TTC	0 €	165,00 € TTC
T4/F4	82,50 € TTC	82,50 € TTC	0 €	165,00 € TTC
T5/F5	82,50 € TTC	82,50 € TTC	0 €	165,00 € TTC
T6/F6	112,50 € TTC	112,50 € TTC	0 €	225,00 € TTC
T7/F7	120,00 € TTC	120,00 € TTC	0 €	240,00 € TTC

pièce en plus: 10 € TTC

Plus value meublée: 75 € TTC

Honoraires sur les travaux d'entretien courant (dans le cadre d'un mandat de gestion):

Montant des travaux TTC	Honoraires de l'agence TTC
Inférieur à 750€	Compris dans la gestion courante
Inférieur ou égal à 3.100€	4%
Au-delà de 3.100€	3%

II. LOCAUX COMMERCIAUX

Frais de rédaction d'actes : à la charge du propriétaire ou du locataire ou partagés entre les deux

Honoraires de rédaction de bail: 8 €uros TTC du m² de surface commerciale

Pour un renouvellement, base forfaitaire correspondant à un mois de loyer.

Frais de gestion locative :

Honoraires de base à la charge du propriétaire , calculés sur la totalité des encaissements (hors dépôt de garantie) payables mensuellement.

8,40% TTC soit 7% HT pour un seul bien

7,20% TTC soit 6% HT pour 2 à 5 biens ou pour 1 bien acquis par le biais du service transaction

6% TTC soit 5% HT pour un nombre de biens égal ou supérieur à 6

Frais de correspondance : 1,30€ par quittance à la charge du preneur.

Frais d'état des lieux à charge du propriétaire

Les honoraires de rédaction d'acte et les honoraires de gestion indiqués sur le présent document s'appliquent dans les départements de la Loire et de la Haute Loire .

SQUARE HABITAT CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE-LOIRE SAS au capital de 600.000€. Membre du réseau commercial SQUARE HABITAT. Siège social 35 rue de la République - BP171 - 42350 LA TALAUDIÈRE immatriculée au RCS de ST ETIENNE SIREN N°393 398 722 TVA INTRACOMMUNAUTAIRE N°FR 88 393398722 Filiale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire. Titulaire de la carte professionnelle TRANSACTION/GESTION IMMOBILIERE n°CPI 4202 2016 000 010 306, délivrée par la CCI Saint Etienne Montbrison. Société mandataire d'intermédiation en assurance, immatriculée au registre des intermédiaires en assurance sous le n° 09 049 396

Pour le service Transaction : garantie par la CAMCA 75 rue la Boétie 75008 PARIS à hauteur de 300.000€ et titulaire d'un compte spécial (article 55 du Décret du 20 juillet 1972) n° 62743252060 ouvert auprès de la CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE LOIRE

Reproduction des dispositions de l'article 52 du décret de 1972

"Tous les versements ou remises doivent donner lieu à la délivrance d'un reçu. Ce reçu est conforme à un modèle fixé par arrêté conjoint du Garde des Sceaux, ministre de la justice , et du ministre de l'économie et des finances. Un double du reçu demeure dans un carnet de reçu".

Pour le service Gestion : garantie par la CAMCA 75 rue la Boétie à PARIS à hauteur de 1.800.000€ et titulaire d'un compte gérance n° 62743219060 ouvert auprès du CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE LOIRE